

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024**



Publié le **10 AVR. 2024**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 2 avril 2024  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024\_022

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET  
  
DÉSIGNATION D'UN  
REPRÉSENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL À LA  
MISSION LOCALE DU  
PLATEAU NORD DU VAL  
DE SAÔNE

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAoui, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND  
M. JOUBERT (par proc. à M. THEVENOT), M. TAKI (par proc. à Mme HAMZAoui), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), M. JUENET (par proc. à M. COUTURIER), M. MANINI (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à M. MICHON), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), Mme VERNAY (par proc. à M. TOLLET), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :

**PREFECTURE**

Accusé de réception

Reçu le **10 AVR. 2024**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20240408-D2024\_022-DE**

**Rapport de : Philippe COCHET**

Depuis 2017, la Ville de Caluire et Cuire adhère à la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône.

Cette association poursuit les objectifs suivants :

- Accueillir, informer, orienter, accompagner les jeunes pour les aider à construire un parcours,

- Prendre en compte les dimensions économique, sociale, culturelle et institutionnelle de la situation des jeunes et, en priorité, les plus en difficulté,
- Elaborer des réponses partenariales adaptées à leur situation en matière d'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, au sport, à la culture, aux loisirs,
- Susciter et soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes tant sociales que professionnelles,
- Repérer, analyser et faire connaître les besoins des jeunes afin de valoriser l'élaboration de politiques locales d'insertion sociale et professionnelle,
- A partir des potentialités locales, mettre en œuvre des réponses innovantes tant économiques que sociales, les diffuser afin d'enrichir les politiques d'insertion.

La Mission Locale Plateau Nord Val de Saône est administrée par un conseil d'administration dont les membres, personnes physiques et morales, sont répartis en quatre collèges. Le collège des communes participant au financement compte 39 représentants dont 10 pour Caluire et Cuire.

Par délibérations n°2020\_024 en date du 9 juin 2020 et n°2020\_113 en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a ainsi désigné dix conseillers municipaux pour le représenter au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale : Monsieur TOLLET, Madame MAINAND, Monsieur COUTURIER, Madame BLACHERE, Madame FRIOLL, Madame GUGLIELMI, Madame LINARES, Monsieur JOINT, Monsieur DEYGAS et Madame VERNAY. Les mandats de conseillère municipale et d'adjointe au maire de Madame Sophie BLACHERE ayant pris fin de plein droit le 31 janvier 2024 en application de l'article L.46-1 du Code électoral, il s'agit donc pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de procéder à cette désignation à main levée et non à bulletin secret.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DE DESIGNER, par 36 voix pour, Monsieur Laurent ATTAR-BAYROU en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Plateau Nord Val de Saône ;
- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **10 AVR. 2024**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

